

Bref procès-verbal

Séance du 19 novembre 2009, Berne

- Intégration du diplôme de français professionnel Secrétariat B2 (DFP SEC B2 de la CCIP) à l'annexe 1 de l'aide-mémoire IV (AM IV)
 La CFMP prend connaissance de la requête du groupe de travail « Diplômes de langue internationaux » ainsi que de la décision positive s'y rapportant du bureau de la CFMP, consistant à reconnaître le DFP SEC B2 de la CCIP comme diplôme de langue du niveau 2 et de l'intégrer à l'annexe 1 de l'AM IV avec la mention suivante : Conformément au point. 5 de l'AM IV, les écoles doivent fournir la preuve dans leurs plans d'études de l'établissement que les compétences qui ne sont pas testées dans le cadre des diplômes sont prises en compte dans l'enseignement dispensé. Ainsi, dans le cas de certificats à caractère professionnel (p. ex. BEC, CFP), des aspects de culture générale doivent être traités. A l'inverse, dans le cas de diplômes de langue qui ont déjà une orientation culturelle, les contenus spécifiques à la profession doivent être pris en compte.

- Evaluation de la maturité professionnelle
 Le président informe sur les clarifications qui ont été effectuées.
- Une proposition doit être élaborée en collaboration avec la CSFP, à l'intention de la CDIP et de l'OFFT pour l'évaluation des filières de maturité professionnelle.

- Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle
 La CFMP est informée qu'Hugo Barmettler assurera la fonction de président de la commission. Par ailleurs, Marie-France Anex transmet sa fonction de déléguée de la CFMP à Daniela Plüss.

- Projet qualification des enseignants d'écoles professionnelles et de ceux qui préparent à la maturité professionnelle
 Le président informe qu'une première séance du groupe de pilotage a eu lieu mi-octobre. Le projet se subdivise en 5 projets partiels. Le mandat du projet a été attribué.


- Elaboration PEC en rapport avec la nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle
 L'OFFT informe qu'un appel d'offres pour la direction du projet va être lancé prochainement.

- Décisions en rapport avec des procédures de reconnaissance
 Deux demandes de reconnaissance en première lecture et trois suppressions de réserves sont traitées.

- Démission de Ruedi Giezendanner
 La CFMP prend congé de Ruedi Giezendanner, membre de longue date de la commission. Elle le remercie pour son grand engagement en faveur de la maturité professionnelle et pour sa collaboration collégiale.

Prochaine séance de la commission: 28 janvier 2010

Pour le procès-verbal :


Anette Hegg, secrétaire générale CFMP